FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

AUX CHEMINOT·E·S
CONTRACTUELS & STATUTAIRES

CTN Traction — Montreuil, le 4 novembre 2026



ÉLECTIONS

AVEC LA CGT, ON LUTTE, ON GAGNE !

Prime traction, fin de carrière, lutte contre la précarité et temps de travail, la CGT se bat au quotidien pour gagner de nouveaux droits et améliorer les conditions de travail des cheminot·e·s. Les élections CSE, qui se dérouleront du 19 au 26 novembre prochains sont l'occasion pour les cheminot·e·s de la Traction de faire entendre leur voix en votant CGT et d'imposer une autre voie !

Les avancées obtenues sont le résultat de l'engagement de la CGT et des mobilisations des cheminot·e·s. Elles montrent que nos revendications peuvent aboutir lorsque nous construisons le rapport de forces.

PRIME TRACTION

Depuis février 2022, la CGT porte un projet de refonte de la prime traction. Plus de 4 200 pétitions ont notamment été remises à la Direction. Après plusieurs années de travail et d'actions (tracts, simulateur prime traction…), la CGT a fini par obtenir l'ouverture de discussions. Le rassemblement du 27 mai 2025 a été déterminant pour imposer ces échanges à la Direction.

Ce travail revendicatif engagé et initié par la CGT a permis d'obtenir plusieurs avancées concrètes, dans un contexte marqué par l'ouverture à la concurrence et d'incessantes réorganisations :

- simplification de l'acompte congés ;
- revalorisation de la prime traction ;
- sécurisation de la prime traction en cas de maladie ;
- sécurisation de la prime garantie en situation de travail ;
- sécurisation du SU en cas d'inutilisation.

Ces avancées sont le fruit du travail et du rapport de forces construits par la seule CGT. Elles démontrent l'utilité de notre mobilisation et la nécessité d'avoir poursuivi le combat pour obtenir une reconnaissance de notre métier. Dorénavant cette revendication dépasse le seul périmètre de la Traction et s'inscrit dans la réflexion plus large portée par la CGT sur la sécurisation des primes de travail et sur le salaire socialisé.

CPA ET CAA

Le combat de la Fédération CGT des cheminots sur les fins de carrière montre que des revendications jugées parfois irréalisables peuvent aboutir lorsque la CGT ne renonce pas.

Début 2023, alors que le gouvernement annonçait une nouvelle réforme des retraites, la question des fins de carrière était au cœur des préoccupations des cheminot·e·s.

Dès janvier 2023, la CGT était la seule organisation syndicale à demander la réouverture des négociations pour améliorer les dispositifs de CPA existants.

La mobilisation des cheminot·e·s, localement et par métier, a contraint la Direction à ouvrir des négociations. À l'appui du rapport de forces, celles-ci ont abouti à une table ronde nationale, en avril 2024.

Alors que certaines organisations ne revendiquaient au départ que la création d'un dispositif individuel, plusieurs propositions défendues dès le début par la CGT ont finalement été reprises.

Les négociations du 10 avril 2024 ont permis d'obtenir :

- l'amélioration des dispositifs de CPA existants ;
- une meilleure rémunération des périodes travaillées et non travaillées ;
- une meilleure prise en charge des cotisations retraite par l'entreprise ;
- une amélioration du déroulement de carrière.



263, rue de Paris - 93515 Montreuil - Tél : 01.55.82.84.40 - coord@cheminotcgt.fr – www.cheminotcgt.fr

FILIALE INTÉRIMAIRE : LA CGT À L'INITIATIVE DE LA MOBILISATION UNITAIRE QUI FAIT RECULER LA DIRECTION !

Depuis septembre 2025, la direction de SNCF Voyageurs avait pour ambition de vouloir créer une filiale de travail temporaire à la Traction, un projet qui aurait accentué la précarité, fragilisé les conditions de travail et remis en cause la sécurité ferroviaire.

Face à cette attaque contre les droits des cheminot·e·s, la Fédération CGT des cheminots a engagé une action unitaire pour faire barrage à ce projet. La Direction a finalement annoncé son retrait à la suite de l'audience de préavis du 7 janvier 2026. **C'est une première victoire obtenue grâce à la détermination et à l'action collective des organisations syndicales.**

Cette avancée confirme que lorsque les cheminot·e·s se mobilisent et que les organisations syndicales agissent ensemble, il est possible de faire reculer la Direction.

LA BATAILLE CONTRE LA FILIALISATION N'EST PAS TERMINÉE !

Si face à l'ouverture à la concurrence et la création de « PME du rail », certaines organisation syndicales ont renoncé, la Fédération CGT des cheminots entend continuer la lutte, avec l'ambition de réunifier les cheminot·e·s. Cela passe, dans un premier temps, par la reconstruction et l'intégration des filières métiers, et notamment la filière Traction. **C'est une étape indispensable pour préserver et améliorer les droits de toutes et tous, et garantir un véritable service public ferroviaire.**

LE TEMPS DE TRAVAIL AU CŒUR DES REVENDICATIONS DE LA CGT !

Mais la CGT continue de porter d'autres exigences, notamment la reconnaissance du temps de travail des conducteur·trice·s. Cette revendication doit désormais nous permettre d'aller plus loin dans la reconnaissance des contraintes et des spécificités de notre métier. Il s'agit également de faire progresser un véritable droit à la déconnexion pour les conducteur·trice·s, afin que le temps de repos soit pleinement respecté.

La grève du 10 juin 2026 a démontré la volonté des cheminot·e·s de faire bouger les lignes et de porter des revendications fortes sur la question du temps de travail. La CGT a d'ores et déjà porté ces revendications auprès de la Direction et continuera à les défendre.

Mais pour obtenir de nouvelles avancées, il faudra élever le niveau du rapport de forces. C'est par la mobilisation collective et l'implication des cheminot·e·s que nous pourrons contraindre la Direction à répondre à nos revendications et obtenir une véritable reconnaissance du temps de travail des ADC.

EN VOTANT CGT LORS DES PROCHAINES ÉLECTIONS CSE, DU 19 AU 26 NOVEMBRE, CHAQUE CHEMINOT·E DE LA TRACTION PORTERA L'EXIGENCE DE STOPPER LA FILIALISATION ET LA PRÉCARISATION DE NOS MÉTIERS, ET DE GARANTIR À TOUTES ET TOUS LES MÊMES DROITS ET GARANTIES COLLECTIVES.